

# **REGLEMENT COMPLEMENTAIRE DE COMPETITION DE L'ASBL BWBC VOLLEY – SAISON 2021-2022**

## **1. GENERALITES**

- 1.1. L'OA de l'association organise toutes les compétitions provinciales conformément aux règles internationales de jeu, ainsi qu'aux statuts et règlements de VB, de la FVWB et de l'association, sauf en ce qui concerne la numérotation des maillots qui peut aller de 1 à 32
- 1.2. Les ballons de couleurs homologués sont les suivants :
  - Mikasa : MVA 200 (avec cachet FIVB) MIKASA V200W, V300W et MVA 300 (sans cachet FIVB) ;
  - Molten : V5M5000 (avec cachet FIVB) et V5M4500 (sans cachet FIVB) ;
  - Gala : BV 5591S (avec cachet FIVB) et BV 5581S (sans cachet FIVB).
- 1.3. Mesures exceptionnelles à cause du COVID :
  - 1.3.1. En fonction des directives des différentes autorités du pays :
    - Un protocole sanitaire pour les rencontres pourrait être publié avant le début des compétitions.
    - Le championnat pourrait ne pas reprendre aux dates prévues. Dans ce cas, une autre formule pourrait être mise en place par l'OA sur proposition de la cellule sportive.
  - 1.3.2. Le délai de confirmation des inscriptions au championnat provincial faites « sous-réserve » est porté au 31/08/2021.
  - 1.3.3. Aucune amende ne sera infligée aux clubs qui déclareraient un « forfait général » avant le 31/08/2021.

## **2. LES COMPETITIONS SENIORS**

- 2.1. Une feuille de match simplifiée sur papier peut être encore utilisée pour la rencontre de réserves et doit être gardée par le club jusqu'à la fin de saison sportive.

## **3. LES COMPETITIONS LOISIRS**

### 3.1. Affiliation des joueurs

Chaque club/équipe participant au championnat Loisirs est tenu d'affilier chaque joueur avant toute participation effective à une rencontre.

### 3.2. Responsable administratif et sportif

Chaque club/équipe participant au championnat Loisirs désigne un responsable administratif et un responsable sportif qui peuvent être la même personne.

Le responsable sportif est la personne de contact vis-à-vis de l'association et des autres clubs/équipes.

## **4. LES COMPETITIONS JEUNES**

### 4.1. Cahier technique

Les modalités des différentes compétitions (du 1-1 au 4-4) sont précisées dans un cahier technique publié sur le site officiel et envoyé à tout club avant le début de la saison sportive.

### 4.2. Compétitions par catégorie d'âges

- 4.2.1. Sauf pour le jeu adapté, les catégories d'âges sont sexuées. Cependant, une fille peut être alignée dans une catégorie masculine à condition qu'une dérogation ait été accordée et qu'une seule d'entre elles soit sur le terrain
- 4.2.2. Tournois 2-2 : pour tout(e) affilié(e) né(e) après le 01/01/2010, une équipe étant composée de minimum 2 paires.
- 4.2.3. Tournois 4-4 : pour tout(e) affilié(e) né(e) après le 01/01/2007, une équipe étant composée de minimum 5 joueurs.
- 4.2.4. Toutes les rencontres des catégories se jouent en 5 sets ;
- 4.2.5. U11 Filles et U11 Garçons (3-3) : pour tout(e) affilié(e) né(e) après le 01/01/2011 (catégories pouvant être regroupées).
- 4.2.6. U13 Filles et U13 Garçons (4-4) : pour tout(e) affilié(e) né(e) après le 01/01/2009/
- 4.2.7. Afin de mieux répartir les aptitudes techniques des jeunes joueurs, deux divisions distinctes d'un point de vue technique sont créées dans les catégories U15, U17-U19.
- 4.2.8. U15 Filles et U15 Garçons (6-6) : pour tout(e) affilié(e) né(e) après le 01/01/2007 ; les équipes participent à une compétition propre en match aller-retour et/ou avec autre entité selon un protocole d'accord à établir.
- 4.2.9. U17 Filles et U17 Garçons (6-6) : pour tout(e) affilié(e) né(e) après le 01/01/2005 ; les équipes participent à une compétition propre en match aller-retour et/ou avec autre entité selon un protocole d'accord à établir.
- 4.2.10. U19 Filles et U19 Garçons (6-6) : pour tout(e) affilié(e) né(e) après le 01/01/2003 ; les équipes participent à une compétition propre en match aller-retour et/ou avec autre entité selon un protocole d'accord à établir.

### 4.3. Qualifications pour les finales francophones

Les modalités pour l'organisation de cette compétition sont déterminées par les OA des entités BC et BW avant le début des compétitions.

## 5. HOMOLOGATION DES TERRAINS ET SECURITE DES PARTICIPANTS

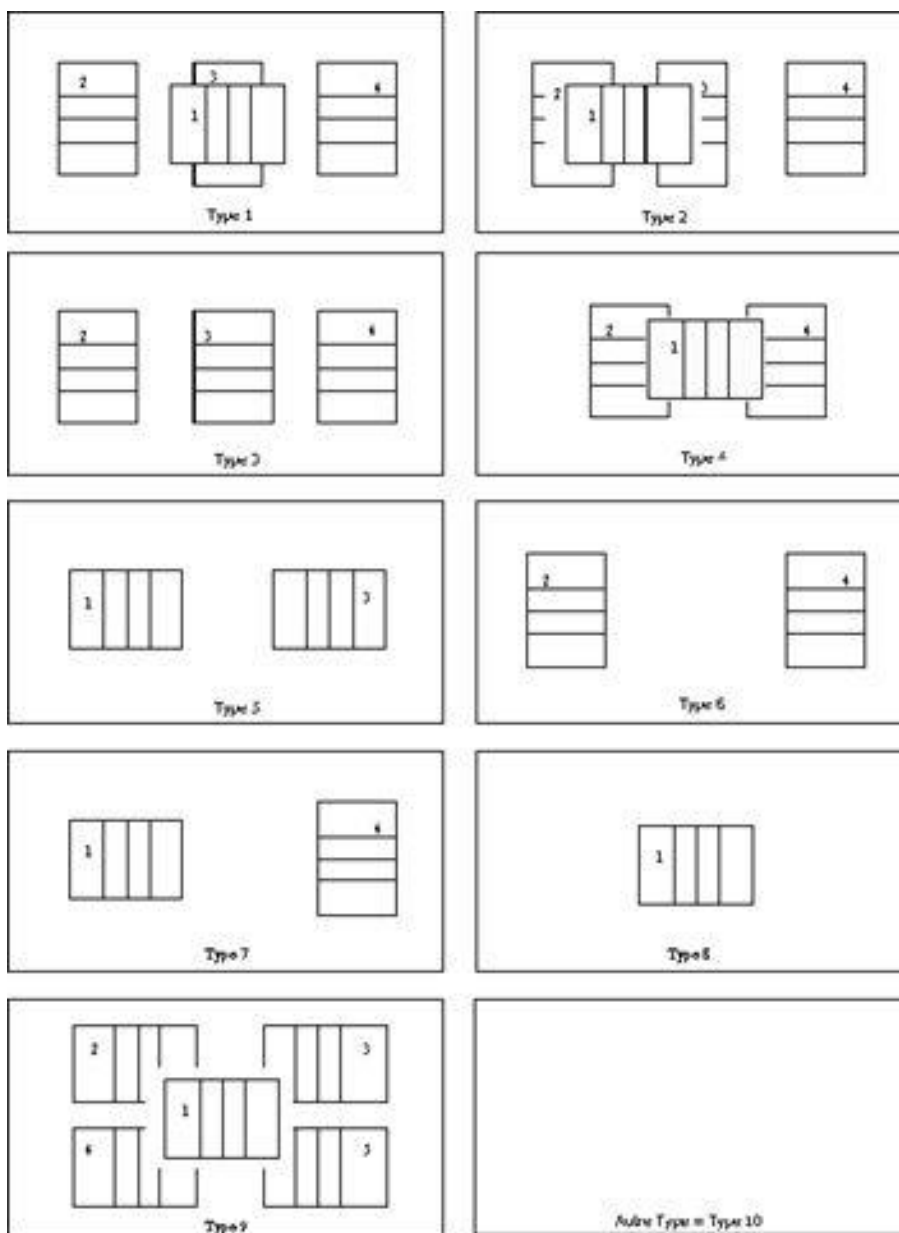
### 5.1. VALIDITE DE L'HOMOLOGATION

Tout certificat d'homologation a une durée de validité de cinq saisons sportives sauf si l'infrastructure homologuée et/ou les normes d'homologation subi(ssen)t des modifications. Dans ce cas, le(s) club(s) évoluant dans ces installations doit avertir la Cellule sportive et/ou le CA conformément au ROI.

5.2. Toute rencontre des compétitions de l'association doit se dérouler en salle sur un terrain homologué répondant aux normes suivantes qui peuvent déroger aux règles internationales de jeu.

5.3. Toute dérogation aux normes d'homologation doit être demandée conformément au règlement de l'association

5.4. Type de salles :



### 5.5. CODES D'HOMOLOGATION

NIVEAUX		1	2-3	4	5	6	7	8	DESCRIPTION DES CODES D'HOMOLOGATION
CODES		LA	N1-N2	N3	PROM	P1	P2H	Autres	
1	ZONE LIBRE								A : 5 m sur les côtés sans obstacle et 6,5m pour la zone de service
		B							B : min 3m sans obstacle sur les côtés et 5m pour la zone de service
			C						C : min 3m sans obstacle sur les côtés et 3m pour la zone de service
				D	D	D			D : min 2m sans obstacle sur les côtés et 2m pour la zone de service
								E	E : min 1,5 m sans obstacle sur les côtés et 1,5m pour la zone de service
									F
2	HAUTEUR								A : min 9m
		B	B						B : min 7m
				C	C	C			C : min 6,5m
							D	D	D : min 6m
3	ECLAIRAGE								A : min 1000 lux
		B							B : min 750 lux
									C : min 500 lux
			D						D : min 400 lux
				E	E	E	E	E	E : min 300 lux
4	SOL	A							A : surface dure avec structure absorbant les chocs
			B	B	B	B	B		B : surface dure sans structure absorbant les chocs avec revêtement
								C	C : béton
5	LIGNES								A : terrain d'une couleur différente de la zone libre (pas d'autre ligne)
		B							B : terrain d'une couleur différente de la zone libre (autres lignes)
			C	C	C	C	C	C	C : lignes du terrain coupées par d'autres lignes d'une couleur différente

6	POTEAUX								A : poteaux télescopiques avec points de fixation fixes dans la partie supérieure de la partie mobile
		B	B	B	B				B : poteaux de longueur fixe (2,55m au-dessus du sol) avec des points de fixation variables
						C	C		C : distance poteaux - lignes de côté entre 0,5 et 1m
								D	D : distance poteaux - lignes de côté entre 1 et 1,5m
7	PODIUM ARBITRE								A : podium d'arbitre réglable en hauteur
		B	B	B	B	B			B : podium d'arbitre hauteur fixe (possibilité de s'asseoir est une option)
							C	C	C : podium d'arbitre fixe sans possibilité de s'asseoir
8	VESTIAIRES JOUEURS	A	A						A : vestiaires séparés avec douche
				B	B	B	B	B	B : vestiaires séparés avec douche commune
9	VESTIAIRES ARBITRES	A	A						A : vestiaire avec douche
				B	B	B	B	B	B : vestiaire avec lavabo
10	PREMIERS SOINS								A : service de secours présent (+ défibrillateur pour FVWB)
									B : présence d'une infirmerie (+ défibrillateur pour FVWB)
		C	C	C	C	C	C	C	C : boîte de secours sur le terrain (+ défibrillateur pour FVWB)
11	CHAUFFAGE	A	A	A	A				A : min 16°
						B	B	B	B : min 10°
12	ZONE DE PENALITE ET ECHAUFFEMENT	A							A : zone d'échauffement de 3x3m et zone de pénalité de 1x1m 2 chaises derrière le banc des joueurs délimitées
			B	B	B				B : zone d'échauffement et de pénalité à côté du banc sans délimitation
						C	C	C	C : pas de zone échauffement obligatoire, zone de pénalité à côté du banc

## **1.1. EXPLICATION DES CODES**

### **CODE 1 : ZONE LIBRE AUTOUR DU TERRAIN**

L'aire de jeu comprend le terrain de jeu et la zone libre.

- Le terrain de jeu :
  - est un rectangle (18m x 9m) entouré par une zone libre derrière la ligne de fond ;
  - comprend la zone avant et la zone arrière.
- La zone libre comprend les zones de :
  - remplacement (où se trouvent également le 2<sup>ème</sup> arbitre, le poteau et le filet) ;
  - remplacement du libero (où le coach peut évoluer librement) ;
  - service ;
  - coach (du prolongement de la ligne d'attaque à la ligne de fond).
- La zone libre autour du terrain est la zone sans aucun obstacle :
  - un panneau de basket est un obstacle ; la zone libre s'arrête donc dans son prolongement vertical ;
  - un rail de fixation d'un filet de protection ou de séparation est un obstacle ; la zone libre s'arrête donc dans son prolongement vertical ;
  - une poutre sur les côtés est un obstacle ; la zone libre s'arrête donc à la limite de la poutre.
- L'espace de contrôle se trouve à l'extérieur de l'aire de jeu et comprend :
  - la table de marqueur ;
  - le banc des joueurs ;
  - les zones d'échauffement et de pénalité ;
- La zone de service :
  - est délimitée sur le côté par deux lignes de 15cm
  - apposées à 20cm de et perpendiculaire à la ligne de fond et dans le prolongement de chaque ligne de côté ;
  - comprises dans la largeur de la zone ;
  - à l'arrière, la zone de service s'arrête jusqu'à la fin de la zone libre ;
  - est la même, et de même surface, de chaque côté (il est interdit de minimiser la zone de service artificiellement).

### **CODE 2 : HAUTEUR AU-DESSUS DU TERRAIN ET DE LA ZONE LIBRE**

Aucun obstacle ne peut se trouver au-dessus du terrain de jeu et de la zone libre.

### **CODE 3 : ÉCLAIRAGE AU-DESSUS DU TERRAIN ET DE LA ZONE LIBRE**

L'éclairage :

- doit être mesuré, avec un compteur Lux étalonné, aux 4 coins de la zone libre et au milieu de l'aire de jeu à 1m au-dessus du sol, la moyenne de ces 5 mesures donnant la bonne mesure ;
- doit être diffus et non éblouissant au-dessus de l'aire de jeu et de la zone libre.

### **CODE 4 : REVÊTEMENT DE SOL**

- L'aire de jeu ne peut présenter aucun danger de blessure, ni être rugueuse ou glissante.
- L'accès à l'aire de jeu est interdit avec des chaussures laissant des traces.
- Toute publicité collée sur et autour du terrain ne doit pas compromettre la sécurité des joueurs.

### **CODE 5 : COULEUR DU TERRAIN ET DES LIGNES**

- Le choix de la couleur des lignes dépend des administrations gérant les salles. Celles-ci ne sont pas nécessairement au courant des contraintes liées aux différents sports et aux différentes divisions. Ainsi, il est conseillé à tout club de contacter les responsables compétents afin de les persuader d'utiliser des couleurs de sol contrastées avec les couleurs de lignes. Celles-ci augmentent la visibilité pour les arbitres, les joueurs, le public et lors de retransmission télévisée.
- Les lignes de délimitation du terrain et lignes d'attaque doivent être :
  - de même couleur (la ligne centrale peut être de couleur différente si elle sert également de limite pour un autre sport) ;
  - des traits pleins d'une largeur de 5cm ;
  - de couleur différente au terrain de jeu, à la zone libre et des lignes des autres terrains.

### **CODE 6 : POTEAUX ET FILET**

- Les poteaux qui tendent le filet doivent :
  - être réglables, arrondis, lisses et fixés au sol ;
  - avoir une hauteur de 2,55m ;
  - être entourés de protections en caoutchouc ou équivalent, sur l'avant, depuis le sol jusqu'à minimum 10cm en-dessous du bord supérieur du filet.
- Il est interdit de fixer les poteaux à l'aide de câbles.
- Le filet (1m de large et 9,5m de long), est constitué de maillons noirs et carrés :
  - les câbles doivent être protégés de façon à éviter des blessures ;
  - la hauteur est mesurée au milieu du terrain à l'aide d'une toise étalonnée en cm ;
  - la hauteur mesurée, chaque fois que l'arbitre le juge utile, au niveau de la bande de côté ne peut avoir plus de 2cm de plus qu'au milieu du filet ;
  - après chaque réparation pouvant influencer la hauteur du filet, cette hauteur doit être revérifiée.
  - toute publicité n'est autorisée que sur la bande blanche horizontale (au-dessus et/ou en-dessous) du filet sans porter atteinte aux caractéristiques du filet ;
  - le côté du filet ne peut comporter de bâtons ou matériaux pouvant mettre en danger les joueurs ;
  - le filet doit être tendu avec des tendeurs fixés aux poteaux, les chaînes étant interdites.
- Toute partie saillante d'un dispositif pouvant présenter un danger pour les joueurs (roulettes de la chaise arbitrage, mécanisme de tension des filets, ...) doit être recouverte par un mousse.
- Les 2 bandes blanches (5cm large et 1m long) de côté fixées au filet verticalement au niveau des lignes de côté :
  - sont considérées comme faisant partie du filet ;

- peuvent être tissées dans le filet ;
- doivent être réglables.
- Les antennes sont :
  - fixées à l'extérieur de chaque bande de côté et placées de chaque côté du filet ;
  - considérées comme faisant partie du filet et limitent le passage sur le côté.

#### **CODE 7 : PODIUM D'ARBITRE**

- Le 1<sup>er</sup> arbitre remplit sa fonction debout sur un podium placé à une des extrémités du filet. Son champ de vision se situe à environ 50cm au-dessus du filet.
- Le podium d'arbitre doit être protégé et avoir au minimum une planche de 60cm sur 60cm afin de permettre d'officier debout.

#### **CODE 8 : VESTIAIRE DES JOUEURS**

- Toute équipe doit pouvoir disposer, au moins 1h avant et 1h après la rencontre, d'un vestiaire :
  - propre et pourvu de crochets/porte manteaux et de bancs ou de chaises en suffisance ;
  - comprenant des douches propres et offrant de l'eau froide et chaude.

#### **CODE 9 : VESTIAIRE DES ARBITRES**

- Tout arbitre et tout juge de ligne doit pouvoir disposer, au moins 1h avant et 30 minutes après toute rencontre, d'un vestiaire séparé et fermant à clef.
- Le vestiaire doit être :
  - propre et pourvu de suffisamment de crochets/porte-manteaux, de chaises et de table ;
  - comporter une douche ou au minimum un lavabo.

#### **CODE 10 : INFIRMERIE ET BOITE DE PREMIERS SOINS**

- La boîte de premiers soins doit comprendre les produits et matériels suivants (indications de l'AES (Association des Etablissements Sportifs)) :
  - 1 paire de ciseaux fins inoxydables et une autre de brancardier (découpage vêtements, ceinture)
  - 1 crochet à tique et 1 pince à écharde inoxydable
  - 5 épingles de sûreté inoxydables et 10 agrafes élastiques
  - 2 boîtes de gants à usage unique (si possible sans latex)
  - Compresses stériles et non stériles de petites et grandes tailles
  - Bandages en gaze élastique ; triangulaires en coton (stériles et non stériles)
  - Rouleau de sparadrap hypoallergénique (avec et sans compresse)
  - Désinfectant pour blessures ouvertes, pour le matériel et pour les mains (alcool désinfectant à 70%)
  - Sac de glace surgelée ou glace instantanée (cold/hot pack)
  - Couverture de survie en aluminium
  - Feuille avec filtre pour la protection lors du bouche-à-bouche
  - Crèmes pour brûlures, antiallergique, anti-traumatique, anti-inflammatoire
  - 2 boîtes de pansements compressifs stériles de différentes tailles
  - Sachets plastiques
  - Bandages élastiques types velpeau
  - Sérum physiologique en flapule de 5ml
  - Tampons de gaze
  - Savon neutre de préférence liquide
- Nécessité d'un défibrillateur conformément à la législation de la Communauté française.

#### **CODE 11 : CHAUFFAGE**

- Toute salle doit être équipée d'un système de chauffage en état de marche.

#### **CODE 12 : ZONES D'ÉCHAUFFEMENT ET DE PÉNALITÉ**

- Les zones d'échauffement de 3mx3m :
  - se situent dans les coins de l'aire de jeu à côté du banc de touche et en dehors de la zone libre ;
  - doivent être délimitées avec des lignes ou par un tapis.
- L'aire de pénalité de 1mx1m : se situe dans l'aire de jeu, en dehors de la zone libre, derrière les bancs de touche ou entre ces bancs et l'aire d'échauffement ou à côté des bancs de touche